

PROJET DE LOI
RELATIF À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
POUR LA CROISSANCE VERTE

ARTICLE 1^{ER}

COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS

Mercredi 10 février 2015

Intervention de Mme Marie-Hélène DES EGAULX

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Des Esgaulx, sur l'article.

Mme Marie-Hélène Des Esgaulx

L'article 1^{er} définit les objectifs fondamentaux du projet de loi. Selon moi, il constitue le point cardinal de ce texte. Mais, au fond, de quoi cet article se compose-t-il vraiment ? Quelles en sont les répercussions ? Les avez-vous suffisamment analysées, madame la ministre ?

Certes, on y trouve bien une série d'objectifs mais n'y figure aucune prévision, aucun chiffre, aucune norme d'encadrement. Je déplore l'absence flagrante d'une étude d'impact chiffrée pourtant indispensable, car l'article 1^{er} énumère une série d'intentions qui peuvent s'annoncer lourdes de conséquences tant sur l'activité des Français que sur celle de nos entreprises.

Quand le Gouvernement se fixe l'objectif de réduire la part du nucléaire à 50 %, quelles en sont les conséquences concrètes directes ? Combien de réacteurs faudra-t-il arrêter ? Combien, surtout, cela va-t-il coûter ? La facture sera très lourde. Qui va payer ? EDF ? L'État ? Quel sera l'impact sur le prix de l'électricité ? Nos concitoyens bénéficient encore, grâce au nucléaire, d'une énergie parmi les moins chères d'Europe. En l'état actuel de l'économie, ce point est tout sauf un détail. *Quid* de la compétitivité de nos entreprises ?

Oui, madame la ministre, mes chers collègues, moi, je suis inquiète ! Comme l'a très bien dit le rapporteur pour avis de la commission des finances, Jean-François Husson, nul ne peut prétendre ici que la transition énergétique n'aura pas de coût.

Au fond, nous connaissons tous les enjeux de la transition énergétique et, pour ma part, j'approuve la nécessité d'aller vers un modèle écologique plus sobre. Cependant, ce n'est pas nouveau : dès 2007, notre formation politique avait initié le Grenelle de l'environnement.

Qu'est-ce qui a changé depuis lors ? Avons-nous vraiment besoin d'une nouvelle loi, qui n'est même pas une loi de programmation, pour tendre vers cet objectif ? Il n'est nul besoin d'une loi pour énoncer de grands principes ou pour inscrire des priorités, quand ce ne sont pas seulement de très bons sentiments.

J'ai l'impression que, faute de moyens, on se contente de fixer des objectifs et de renvoyer à la prochaine loi de finances la question qui fâche. C'est pourquoi j'ai cosigné l'amendement de Jean-François Husson par lequel il demande au Gouvernement de faire le point sur le coût réel de la transition énergétique par une diminution du nucléaire. J'ai d'ailleurs du mal à croire que nous soyons obligés aujourd'hui de quémander ces informations, alors qu'elles sont si importantes pour permettre au Parlement de se décider de manière éclairée.

Pour moi, soit ce texte dicte des objectifs, non chiffrés, je le répète, soit ce sont de belles paroles, ce qui il conduira irrémédiablement à la déception. Les mesures prévues – cela a été dit avant moi – sont d'importance inégale, mais, surtout, je n'identifie pas une vraie stratégie énergétique cohérente et financée.

En conclusion, j'aurais aimé un texte de loi à la fois plus sobre, plus efficace ; j'aurais aimé moins de paroles, plus d'actions. Pour l'instant, c'est la politique de l'autruche qui prévaut. (*Exclamations sur les travées du groupe socialiste.*) Eh oui ! Et le fait de voter des principes dans la loi, mes chers collègues, ne débloquent pas les financements – cela n'a jamais marché –, cela ne suffira pas ! Ce projet aurait mérité de se focaliser sur les objectifs que notre pays est capable de financer.